

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Décembre 2009

À St Paul de Serre

Étaient présents :

BOURROU : M.C.KERGOAT, S.WAGNER
CENDRIEUX : G.LE ROUX, L.AGRAFEUIL, M.BALAINÉ
CREYSSENSAC ET PISSOT : C.CRAMAREGEAS, C.DENIS
FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY
GRUN-BORDAS : S.FEIX, G.MOTARD
ST AMAND DE VERGT : JS.LIEBEAU, E.JEAMMET
ST MICHEL DE VILLADEIX :
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, G.PEYROUNY
VERGT : R. CACAN, M.VICTORION, B.DELPRAT
J.L.NOYER P/JAUBERTIE

BREUILH : R.COLLINET, Y.LEYNAERT,
CHALAGNAC : J.MANEIN, N.LANAURDY JOLY
EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU,
J.COULAUD
LACROPTE : J.P.SAINT AMAND, M.CHEVREUX
ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU,
M.L.GOURBEAU
SALON : M.GRELLETY,
VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL,

Absents excusés : C.DUPONT (St Michel de Villadeix) I.FAURE (Lacropte), Y.MASSOUBRE (Salon)

Secrétaire de séance : M.CHEVREUX

J.P.SAINT AMAND excuse l'absence de l'intervenant de la soirée, Mr DEBRIENNE Directeur de la Poste qui reprendra contact en 2010.

20h30, le Président ouvre la séance, comme à l'accoutumée.

J.P.SAINT AMAND remercie J.P. VIROL, Maire de St Paul de Serre, et son conseil municipal d'accueillir le conseil communautaire pour cette séance de travail ordinaire et lui donne parole.

J.P.VIROL souhaite la bienvenue et une bonne soirée de travail aux élus.

M.CHEVREUX est élue secrétaire de cette séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 OCTOBRE 2009

↳ *Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité*

❖ CORRESPONDANCES

Les correspondances seront traitées au cours des différentes interventions des commissions.

M. Le Président donne la parole à Mme et Mrs. les Vice-présidents.

➤ Commission des Finances et du Personnel J.P.VIROL

A. FINANCES

I. Décisions Modificatives :

a) Zae Prés de Fit

Il s'agit d'un budget de gestion de stock. Un emprunt de 95 000€ doit être réalisé pour l'acquisition des terrains. Il est négocié un prêt relais d'une durée de 3 ans au taux de 2.52%. Si les ventes ne sont pas suffisantes à l'issue de ce prêt, l'EPCI a possibilité de souscrire un nouveau prêt relais.

Il est proposé une décision modificative afin de budgétiser cet emprunt.

Les modalités seront les suivantes :

Suppression des subventions exceptionnelles pour un montant de 140 000€, compensées par une estimation des ventes de terrains aménagés de 45 000€. Soit une différence négative de 95 000€.

<u>Fonctionnement dépenses</u>		<u>Fonctionnement recettes</u>	
042 Opération d'ordre transferts entre section		042 Opération d'ordre transferts entre section	
Art 71355 variation stocks de terrains	-95 000€	Art 7015 Vente de terrains aménagés	45 000€
		Art 7774 Subventions exceptionnelles :	-140 000€
Total	-95 000€	Total	-95 000€

<u>Investissement dépenses</u>		<u>Investissement recettes</u>	
		040 Opération d'ordre transfert entre sections Chap. 35 Stocks de produits Art 3555 Terrains aménagés	-95 000€
		Chap. 16 Emprunts et dettes Art 1641 Emprunts en euros	95.000€
Total	0€	Total	0€

J.P.SAINT AMAND demande à l'assemblée s'il y a des questions. Néant
Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

b) Budget général :

La décision modificative n°4 a pour but :

- En Investissement Dépenses, avec prévision des restes à réaliser sur l'année 2010 :
 - Achats de logiciels,
 - Remplacement de deux ordinateurs plus assez puissants (qui seront donnés à la bibliothèque de Vergt).
 - Achat des défibrillateurs
- En fonctionnement Dépenses, d'approvisionner le compte 6554 Contribution aux organismes de regroupement, due à une différence de budgétisation avec le SMIVOS.

Vu les éléments cités ci-dessus, la décision modificative proposée est la suivante :

<u>Investissement dépenses</u>		<u>Investissement recettes</u>	
Art 202 frais élabo doc urbanisme	-14 0000€		€
Art 205 Concessions & droits similaires	5 000€		€
2183 Matériel de bureau et info	4 000€		€
2188 Autres	5 000€		
Total	0€	Total	0€

<u>Fonctionnement dépenses</u>		<u>Fonctionnement recettes</u>	
Art 60621 Combustibles	-6 000€		€
Art 6554 Contributions org regpt	8 000€		€
Art 6574 Subv fonct. aux pers. droit privé d'insertion	-2 000€		
Total	0€	Total	0€

✓ Débat relatif aux défibrillateurs

J.P. SAINT AMAND fait part de son inquiétude concernant le programme des défibrillateurs. Mme MAOUI du service finances de la DDJS a informé S. DESTHOMAS de l'incertitude d'obtenir les subventions (700€ par appareil) prévues à l'époque par Mr FRUGER.

Le conseil Communautaire décide d'attendre la décision de subvention de la DDJS avant de procéder à l'achat, mais de le prévoir en reste à réaliser pour 2010.

✓ Débat relatif à la contribution de l'intercommunalité au SMIVOS.

J.P.SAINT AMAND demande que ce sujet soit ouvert à la discussion en présence de C.DUPONT président du SMIVOS et Délégué Communautaire absent excusé à la séance de travail de ce jour.

J.P.SAINT AMAND demande à l'assemblée s'il y a des questions. Néant
Le Président soumet au vote cette proposition de décision modificative n°4

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

c) Organisation budgétaire

J.P.SAINT AMAND rappelle aux différentes commissions qu'il est impératif de donner la liste des besoins, ainsi que les demandes de contributions des divers syndicats. Il veut l'ensemble des souhaits pour premier arbitrage. Il est nécessaire de disposer des besoins chiffrés (au moins en prévisionnel) des différents syndicats pour le 15 janvier 2010 au plus tard. Il précise que le budget de la Communauté de Communes sera voté en février, et un arbitrage définitif sera exercé entre le 15 janvier et le BP.

B. PERSONNEL

I. Réunion du Bureau

En réunion du bureau, il a été discuté des emplois devant être revus en 2010 :

a) Adjoint Technique

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe suite à avancement de grade à compter du 01/05/2010,

- Suppression du poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

b) Adjoint d'animation du CLSH

- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe contractuel pour pallier à l'ouverture du CLSH au mois d'août 2010.

- Augmentation d'heures des agents déjà en poste

 - Un poste de 26h à 28h30

 - Un poste de 26h30 à 28h30

- Baisse d'heures d'un agent déjà en poste :

 - Un poste de 26h30 à 25h30. Cet agent sera également affecté prochainement au périscolaire ce qui

l'amènera à 35h.

c) Modification des ratios, du tableau des effectifs et du Régime Indemnitare.

Suite aux propositions citées ci-dessus, il est nécessaire de modifier les ratios et les tableaux relatifs aux personnels.

Le Président soumet au vote l'ensemble cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

C. LOYER CHANTIER THEATRE

La Compagnie Chantier Théâtre demande de suspendre l'augmentation annuelle de son loyer, pour la période 2010 / 2012, basée sur l'indice du coût de la construction. Actuellement le loyer s'élève à 1015.38 € HT par mois alors qu'en 2005 il était à 850.00 € HT mensuel. Ce qui couvre l'emprunt souscrit par l'intercommunalité d'un montant de 816.75 €.

Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

➤ **Commission Economie T.NARDOU**

A. OPERATION OCM

T.NARDOU informe de la réunion d'arbitrage avec les Conseils Général et Régional. Les dossiers de 4 entreprises de canton verinois ont été retenus en commission.

Il demande aux élus de diffuser cette information et rappelle les critères à remplir par les entreprises pour prétendre aux OCM.

J.P.SAINT AMAND intervient : il a demandé lors de la réunion avec le Pays de l'Isle de s'assurer qu'il y ait les fonds nécessaires avant d'engager une éventuelle 2^{ème} vague de dossiers. Il importe en effet de ne pas décevoir les éventuels candidats.

B. LE PAYS DE L'ISLE

Une réunion a eu lieu pour accéder aux fonds des subventions de la Région sur les dossiers à court et moyen terme. Les dossiers relatifs au CLSH de Vergt, au restaurant scolaire de Chalagnac, le multiple rural de Cendrieux et la zone artisanale de Grun Bordas sont présentés et ont obtenu un avis favorable.

T.NARDOU rappelle que l'Etat n'attribue pas de subvention tant que les autres collectivités ne se sont pas prononcées.

C. DIVERS

T.NARDOU a visité les commerçants du Pays Verinois qui semblent satisfaits par la progression des actions commerciales entreprises sur le canton.

➤ Commission de l'Agro-tourisme M.C.KERGOAT

A. INDEMNISATION STAGIAIRE

M.C.KERGOAT rappelle aux élus la réflexion menée suite à une demande de stage de 6 étudiants en licence professionnelle. Il leur est proposé de travailler sur la problématique du foncier de notre EPCI. Cette réflexion est basée sur les installations Bio. Les étudiants interviendront sur une durée de 6 semaines. Ils délivreront « une boîte à outils » sur les possibilités et la méthodologie d'intervention de l'intercommunalité. Ce travail pourra être lié au PLU intercommunal. Il a été demandé plus de précisions sur le coût de cette opération.

Elle informe que le Pays participera à hauteur de 400€. Elle propose une participation de l'intercommunalité aux frais de déplacements et de repas de 600€.

Le Président soumet au vote l'ensemble cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

B. DIVERS

Plusieurs personnes se sont plaintes à J.P SAINT AMAND du passage de quads sur les chemins de randonnées.

M.C.KERGOAT précise que les véhicules motorisés sont interdit sur chemins pédestres et équestres. La commune doit prendre un arrêté municipal interdisant le passage des motos et des quads, et diffuser cette information (ex pose de panneaux sur chaque chemin).

➤ Commission N.T.I.C. B.DELPRAT

A. TRAIT D'UNION

B.DELPRAT commente le contenu du dernier Trait d'Union avec l'insertion d'un feuillet présentant les différentes commissions et l'organigramme de l'administration intercommunale.

Les élus débattent sur la composition et la mise en page du Trait d'Union.

M.VICTORION propose de réserver 3 pages dont la première aux travaux de la Communauté de Communes, et une page sur les actions associatives ou communales du canton.

La commission travaillera sur une nouvelle mise en page.

B. ZAE PRET DU FIT

B.DELPRAT informe les élus du travail de la commission sur la signalétique de la ZAE Prés de Fit et de la future pose de panneaux.

➤ Commission Voirie G.LEROUX

A. MARCHE VOIRIE COMPLEMENTAIRE 2009 :

L'estimation du marché voirie de 2009 était de 149 250€ HT. L'ouverture des plis a eu lieu le 4 décembre. L'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de 107290€.

R .CACAN propose de retracer les travaux voiries par communes.

B. SENTIER DE LA MEMOIRE

J.P.SAINT AMAND commente le projet de reconstitution et d'interprétation du Maquis de DURESTAL remis à chaque délégué communautaire. Il informe les élus de sa demande de subventions de 3000€ aux Conseils Général et Régional afin de financer les dépenses d'aménagement prévues à hauteur de 8650€. Le solde étant pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Président soumet au vote l'ensemble cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

➤ Commission de l'Education M.VICTORION

A. BILAN DES CONSEILS D'ECOLE :

M.VICTORION informe les élus de l'évolution satisfaisante des conseils d'écoles et précise que le pays vernois a été mis en avant, à la fois par les enseignants pour les travaux réalisés et les personnels mis à disposition.

J.P.SAINT AMAND avise le conseil communautaire de sa décision de ne pas assister aux conseils d'écoles de sa commune, afin d'éviter toutes ambiguïtés entre sa fonction de Maire et de Président de la Communauté de Communes. Ainsi Y.GRELETTY 1^{er} adjoint de Lacropte représentera la commune et M.VICTORION la Communauté de Communes.

B. CLSH CHALAGNAC : POINT SUR LES TRAVAUX

M.VICTORION indique que des modifications sont à prévoir sur la construction du CLSH. La fourniture et pose de plaques de plâtre pour réaliser les raccords définitifs sur plafonds n'étaient pas initialement prévus au marché. Ce qui implique une plus value de l'entreprise AMPI, qui s'élève à 158.12€ TTC

Le Président soumet au vote l'ensemble cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

M.VICTORION informe les élus que l'ouverture du CLSH est prévue en principe pour la 2^{ème} quinzaine de janvier 2010

C. RESTAURANT SCOLAIRE DE CHALAGNAC :

L'objectif est de démarrer les travaux en février 2010 et les pour la rentrée 2010

Les différents appels d'offre seront lancés pour une réponse pour le 8 janvier 2010 et une ouverture des plis le 11 et 12 janvier 2010

Il est à noter que ce dossier ayant été couplé avec le CLSH, il nous faut faire vite car certaines subventions ne seront versées qu'à la fin de la construction de la cantine scolaire. Ce qui explique l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie.

D. CANTINES DU PAYS VERNOIS :

Les négociations entre Jean-Luc MAHY et Intermarché ont eu lieu. Les cantines (Vergt excepté) seront fournies par Intermarché

Le prix des repas augmenterait de 0.10 euros environ. Le bureau propose d'augmenter les tarifs de ces cantines de ce montant.

La commission émet un avis négatif. Cette modification se faisant sans amélioration notable des repas. Il ne peut être envisagé une deuxième hausse dans l'année scolaire.

Le Président soumet au vote la décision de la commission éducation.

Le résultat du scrutin sur 32 votants est :

31 Pour ne pas augmenter les tarifs

1 Contre

La prochaine augmentation sera étudiée lors la rentrée de septembre 2010

E. RENCONTRE AVEC UNE DIETETICIENNE

M.VICTORION et J.L. MAHY ont rencontré la diététicienne qui vient d'ouvrir son cabinet à Vergt : Ils étudient un mode de fonctionnement pour travailler avec elle de façon intelligente. Un travail complémentaire entre une diététicienne et les services vétérinaires sera une excellente chose pour la sécurité alimentaire des enfants.

F. LOU BRICOULOUS

La délégation de service public est valable pour l'année 2010. M.VICTORION rappelle aux élus son statut juridique : association géré par les parents. Il interpelle les conseillers communautaires sur son éventuelle réintégration à long terme à l'EPCI. A suivre !...

G. REPARTITION DE LA DOTATION PAR ENFANT :

M.VICTORION rappelle, les subventions que « donne » le pays vernois : 45 euros par an et par enfant pour les fournitures scolaires et 15 euros par an et par enfant pour la coopérative scolaire. La difficulté vient parfois du décalage entre l'année scolaire et l'année civile

La commission a validé le réajustement des montants disponibles en septembre à la hausse ou à la baisse en fonction des effectifs.

➤ **Commission Environnement R.COLLINET**

Les travaux de curage du Vern ont commencé en novembre, en élargissant l'élagage. R.COLLINET demande la présence des élus aux réunions de chantier. Il souhaite également l'intervention des élus pour le rappel des règles d'hygiène au sujet des déchets organiques retrouvés dans les containers.

➤ Commission Urbanisme Assainissement M.GRELLETY

M.GRELLETY invite les élus à relire le compte rendu de la commission du 3 décembre. Cependant il appuie sur les points essentiels relatifs à ces deux compétences.

A. ASSAINISSEMENT

Il rappelle le choix du prestataire des vidanges groupées pour 2 ans.

Huit entreprises ont répondu à la demande du SPANC et proposent leurs services :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| -SARP SUD-OUEST – Bergerac | -SANITRA FOURRIER – Boulazac |
| -PERIGORD ASSAINISSEMENT – Agonac | -ASSAINISSEMENT CANTIRAN – Eymet |
| -ASSAINISSEMENT LISSAGUE – Bergerac | -M ANGIBAUD Didier – Neuvic sur l'Isle |
| -M BORDAS Laurent – Douville | -M LALOT Alain – Cendrieux |

La commission a retenu l'entreprise SANITRA FOURRIER proposant d'une manière générale les tarifs d'intervention les plus intéressants

Le Président soumet ce choix au vote des élus.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

B. URBANISME :

A la commission, il a été mentionné une préférence pour 16 PLU, avec des règlements distincts : Le diagnostic ainsi que le PADD aurait une portée intercommunale mais les règlements seraient communaux dans le but d'alléger la procédure administrative d'approbation et éventuellement de révision.

Il a été précisé :

- Un seul PLU intercommunal permettrait d'éviter qu'une commune se retrouve isolée en cas de recours. Ainsi la solidarité entre communes pourrait alors jouer.
- Les révisions ont un coût. Il faudra éviter d'en faire.

La commission demande des compléments d'informations à ce sujet pour le 15 décembre (conseil communautaire)

La DDE a apporté 2 possibilités :

- Un Règlement global : chaque communes conserveront leurs spécificités avec l'ajout de sous secteurs dans les règlements.
- 16 règlements qui découleraient du point précédent.

De plus, concernant les éventuels recours à l'approbation du PLU, le juge administratif pourra bloquer la zone concernée par le recours sans bloquer le reste du territoire.

M.GRELLETY propose de démarrer le PLU Intercommunal et d'y apporter les précisions suite à l'avis du PADD d'ici à 6 mois.

J.P.SAINT AMAND rappelle que la commission travaille sur ce dossier qui sera soumis au Conseil Communautaire dès qu'elle aura les éléments de réponses.

Le Président soumet au vote le lancement d'appel d'offre.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

R.COLLINET demande s'il faut faire une révision de la carte communale car des endroits ne sont pas encore en zone constructible.

M.GRELLETY insiste sur le fait d'attendre l'avis du PADD afin qu'il y ait une cohérence avec l'élaboration du PLU Intercommunal

➤ Divers

A. REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur a été élaboré par S.DESTHOMAS pour le personnel de l'intercommunalité. Il a été accepté en CTP le 3 décembre et sera remis à chaque salarié.

B. GRATIFICATION STAGIAIRE

Une stagiaire sera présente sur le canton de l'EPCI pendant 6 mois. Elle a pour travail de proposer des solutions de développement du territoire vernois.

Il est proposé de lui attribuer une gratification de 1800€ pour la durée de son stage soit 300€ par mois. Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

C. TRAVAUX REALISES SUR 8 ANS PAR L'EPCI VERNOISE

Le Président avait demandé à l'administration, un rapport des travaux réalisés sur le territoire intercommunal, afin de le présenter ce 15 décembre, jour du 8^{ème} anniversaire de notre EPCI. Ce rapport montre un investissement de 4 683 000€ engagé sur le territoire, avec des subventions qui s'élèvent à 1 500 000€. J.P.SAINT AMAND rappelle que chaque commune n'aurait jamais pu réaliser de tels investissements, ce qui met en évidence l'importance et la valeur d'une Communauté de Communes comme la nôtre.

D. POLE SERVICES SOCIAUX

J.P.SAINT AMAND informe les élus de sa demande auprès de l'agence technique départementale pour ce qui concerne un projet lié à l'étude d'une maison des services sociaux regroupant le CIAS, le SIAD et le centre médico-social. Il souhaite que cette étude soit prolongée par la création d'une maison médicale rurale sur le même pôle.

Dates des réunions :

Le 16/02/2009 à 20h30 : **Conseil Communautaire** à St Michel de Villadeix

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de St Paul de Serre leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par le mode de fonctionnement de cette séance de travail qui est une variante des conseils municipaux.

J.P.SAINT AMAND remercie les élus de St Paul de Serre pour leur accueil, souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année aux élus.

J.P.SAINT AMAND lève la séance à 23h30 mn.